



MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Direction de l'Immigration

**Autorisation de séjour d'un ressortissant de pays tiers
qui demande à participer à un programme de volontariat**

Le ressortissant de pays tiers qui souhaite participer à un programme de volontariat sur le territoire luxembourgeois doit, avant son entrée sur le territoire, introduire une demande auprès du ministre ayant l'immigration sans ses attributions.

Il doit indiquer son identité (nom, prénoms et coordonnées) et joindre les documents suivants :

- la copie du passeport intégral, certifiée conforme à l'original ;
- un extrait du casier judiciaire ou un *affidavit* ;
- la preuve d'avoir accompli sa scolarité obligatoire ;
- une convention¹ avec une organisation agréée pour réaliser un projet déterminé de service volontaire ou un projet dans le cadre d'un programme de volontariat ;
- la preuve que l'organisation chargée du programme de volontariat se porte garante pendant toute la durée du séjour.

Une demande incomplète sera retournée au requérant.

Attention ! L'entrée sur le territoire luxembourgeois doit se faire dans les 90 jours suivant l'émission de l'autorisation de séjour, à savoir:

- ou bien le visa doit avoir été sollicité avant l'expiration du délai de 90 jours ;
- ou bien, s'il n'existe pas d'obligation de visa, l'entrée sur le territoire doit avoir été effectuée avant l'expiration du délai de 90 jours, et la déclaration d'arrivée auprès de la commune de résidence devra avoir été faite.

N.B. Les documents à produire doivent soit être apostillés par l'autorité locale compétente du pays d'origine, soit être légalisés par l'autorité locale compétente du pays d'origine et authentifiés par l'ambassade. Si les documents ne sont pas rédigés dans les langues allemande, française ou anglaise, une traduction conforme par un traducteur assermenté doit être jointe.

¹ voir modèle de convention de volontariat dans le cadre d'un service volontaire sur le site <http://www.snj.public.lu/formulaires/service-volontaire1/index.html>